



# **PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE**

Mardi 11 septembre 2018

Rencontre régionale Fédération des EPL

# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

## 1) Le développement du réseau de fibre dans les zones RIP

- Depuis le lancement du Plan France Très Haut Débit en 2009 qui visait à couvrir la France d'un réseau de fibre complet, 3 zones de déploiement différentes ont été dessinées:
  - Les **zones très denses** où les opérateurs construisent directement les réseaux sans intervention de la puissance publique (les très grandes villes).
  - Les **zones moyennement denses** ou zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investir) où l'Etat a sollicité les opérateurs en leur garantissant une partie du réseau (partage entre Orange et SFR dans les villes moyennes).
  - Les **zones peu denses** où les opérateurs n'ont pas estimé la rentabilité suffisante pour porter un déploiement seuls et où la puissance publique construit le réseau (porteurs des Schémas numériques accompagnés par l'Etat). Ces réseaux sont dits d'initiative publique (RIP). Ils sont portés par les Départements compétents pour élaborer les STDAN Schéma Territorial Départemental d'Aménagement Numérique (Article L-1425-2 du CGCT).

# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

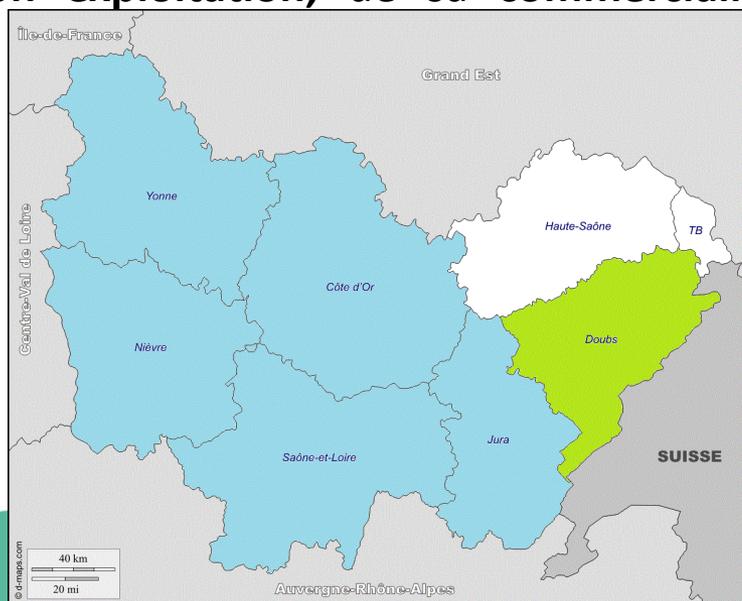
## 1) Le développement du réseau de fibre dans les zones RIP

- La SPL se situe dans le dernier cas. Elle exploite les RIP construits par ses Départements actionnaires dans leurs zones rurales.
- Le financement des RIP est assuré par les Départements, parfois avec le soutien des EPCI. Ils bénéficient de subventions des Régions, de l'Etat via le Fond de Solidarité Numérique (FSN) et de l'Union Européenne.
- Le coût d'une prise FTTH en zone RIP est estimé à 1 500€ dont la répartition du financement se découpe comme suit (modèle de la Côte-d'Or) :
  - Départements (ici sans les EPCI) : 40,7%
  - Région : 6,6%
  - Etat (FSN) : 44,8%
  - Union européenne : 7,9%

# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

## 2. L'organisation institutionnelle de la SPL BFC Numérique

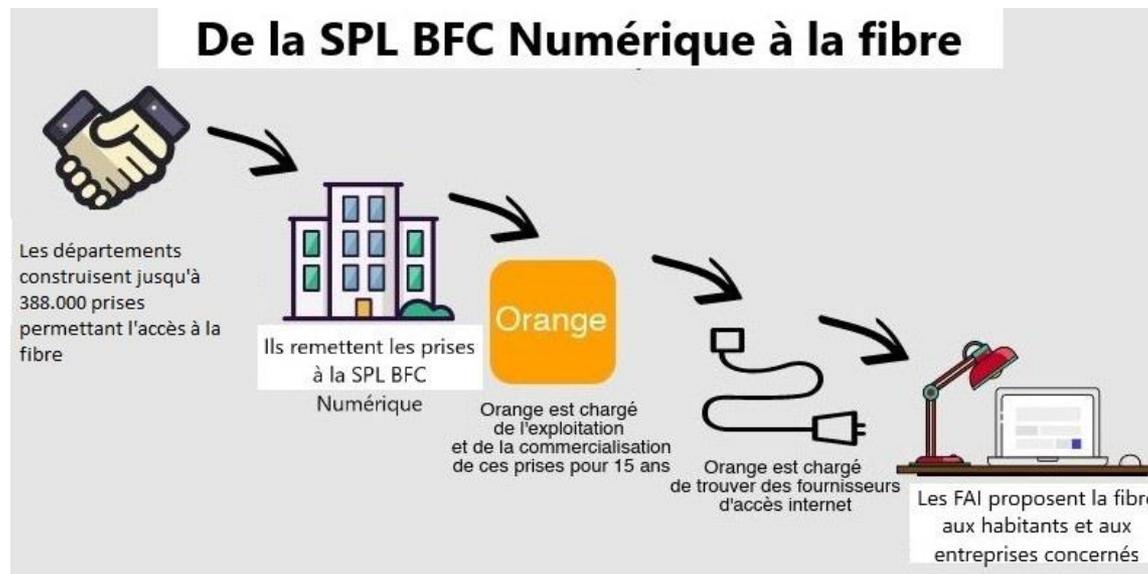
- La SPL BFC Numérique a été créée en 2015 avec pour mission d'exploiter, de commercialiser et d'assurer la maintenance des réseaux de fibres construits par ses actionnaires.
- Elle a quatre Départements et deux Syndicats mixtes comme actionnaires, il s'agit de la Côte-d'Or, du Jura, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Syndicat mixte Doubs THD et du Syndicat mixte Nièvre Numérique. Le Syndicat Doubs THD n'a pas à ce jour délégué l'exploitation de son réseau mais des échanges sont en cours pour y parvenir.
- Chaque actionnaire reste propriétaire de son réseaux (RIP) et le met à disposition de la SPL en vue **de son exploitation, de sa commercialisation et de sa maintenance.**



# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

## 3) Concession de services relative à l'exploitation et à la commercialisation du Réseau

- La création de la SPL a permis une négociation unique portée par les cinq RIP ayant délégué l'exploitation de leur réseau afin de recruter un fermier.
- Le fermier a été choisi en janvier 2018 pour une durée de 15 ans, il s'agit du groupe Orange qui a créé une filiale adhoc, appelée BFC Fibre.



# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

## 3) Concession de services relative à l'exploitation et à la commercialisation du Réseau

- Une tranche ferme sur 5 départements lui a été confiée représentant un minimum de **243 765 prises** FttH construites d'ici 2022. Une tranche conditionnelle représentant 144 000 prises supplémentaires pour les 5 départements est prévue au contrat.
- A titre de comparaison, sur les cinq départements ayant délégué l'exploitation de leurs réseaux à la SPL, la zone AMII représente un ensemble d'environ 430 000 prises devant être construites d'ici 2020.

# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

## 4) Les missions du concessionnaire BFC Fibre contrôlé par la SPL BFC Numérique

- Le fermier a pour mission d'assister la SPL et ses actionnaires dans les tâches de conception et de réalisation des réseaux de transport et de desserte puis d'exploiter ces réseaux, une fois que la SPL les lui aura remis. L'exploitation signifie la maintenance du réseau mais surtout sa commercialisation, c'est-à-dire le recrutement de fournisseurs d'accès à internet (FAI), comme Free, Orange, Bouygues, SFR ou des FAI régionaux. Ce sont ces FAI qui seront en lien avec les clients finaux.
- Le fermier a des exigences sur l'ingénierie du réseau qu'il doit exploiter. Les réseaux doivent être conformes aux directives de l'ARCEP et de la Mission Très Haut Débit. En cela le réseau Fibré construit en Bourgogne-Franche-Comté s'insère dans le Plan France Très Haut Débit en respectant un cadre uniformisé.

# PRESENTATION SPL BFC NUMERIQUE

## 4) Les missions du concessionnaire BFC Fibre contrôlé par la SPL BFC Numérique

- Le fermier supportera l'ensemble des charges relatives à l'exploitation et la commercialisation du réseau, y compris les charges d'entretien et de réparations ainsi que les charges courantes (fluide, énergie ou location immobilière,...). Il s'acquitte d'une redevance au profit de la SPL en contrepartie des ouvrages qui sont mis à sa disposition. Elle est composée d'une part fixe et d'une part variable.
- La SPL dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de cette convention par le fermier ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.